

*Les subsides*

chez les jeunes. Je voudrais faire remarquer qu'une étude démontrait qu'entre 1976 et 1979 le taux de chômage chez les jeunes était à l'époque d'environ 13.7 p. 100 en moyenne alors qu'il était pour la même période, chez les femmes adultes, de 7.2 p. 100 et, chez les hommes adultes, de 4.7 p. 100. De plus, le taux de roulement chez les jeunes était de 5.9 p. 100, alors qu'il était de 3 p. 100 chez les femmes adultes, et de 1.8 p. 100 chez les hommes adultes. Tout cela pour dire, monsieur le président, que même si, aujourd'hui, nous voyons un taux de chômage qui est double chez les jeunes par rapport à celui que l'on a dans la population active en général, ce n'est finalement qu'une projection de ce qui se passait déjà à l'époque, et qui est un indice des difficultés particulières d'adaptation au marché du travail chez les jeunes. Non seulement cela, monsieur le président, mais ce même rapport du groupe de travail Dodge spécifiait que 50 p. 100 du chômage chez ces jeunes se retrouvaient dans 10 p. 100 de la population active jeune. En d'autres termes, chez 10 p. 100 des jeunes en question, il y avait de telles difficultés à se trouver un travail ou s'adapter au milieu du marché du travail qu'ils représentaient à eux seuls 50 p. 100 du chômage dans leur catégorie. Il n'y a pas lieu de croire que la situation soit bien différente aujourd'hui parce qu'on parle d'une moyenne de 5 ans. Mais en plus de cela, lorsque les jeunes en question réussissaient à trouver un travail, dans 90 p. 100 des cas ils le perdaient au bout de quelques mois.

• (1650)

Quelles sont les conséquences de ces quelques statistiques que je vous donne en vrac, monsieur le président? J'en vois deux. La première c'est que dans le débat d'aujourd'hui il faut, je le répète, replacer les choses dans leur contexte et la deuxième chose, c'est le chômage que les jeunes connaissent aujourd'hui. Ils souffrent bien sûr de la situation conjoncturelle, mais aussi de problèmes structurels qui sont inhérents aux difficultés d'adaptation des jeunes au marché du travail, et, en guise de corollaire, il est opportun et impérieux, surtout à l'heure actuelle, de trouver des correctifs, des remèdes appropriés pour faciliter l'accès au marché du travail de ces jeunes qui ont des difficultés particulières d'apprentissage. Mon préopinant disait qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois au Canada. C'est vrai, mais ce qu'il y a de paradoxal c'est que nous souffrons d'une pénurie de main-d'œuvre spécialisée, problème d'ailleurs qui était identifié dans le rapport du groupe de travail sur les perspectives d'emplois dans les années 1980. On a beaucoup parlé de la formation et on en parlera encore à la Chambre beaucoup puisque le ministre a déposé, vendredi, le projet de loi C-115 dont l'objectif, à l'article 3, se lit comme suit, et je cite:

3. La présente loi a pour objectif de mettre sur pied, à l'échelle nationale, un programme de formation professionnelle qui favorise l'adaptation des qualifications professionnelles de la population active aux besoins et à l'évolution de l'économie et augmente les chances d'emploi et de rémunération.

Or, qu'est-ce que nous disait ce même rapport Dodge qui avait fait préparer une étude en Ontario? Il disait que d'un échantillonnage de 100 entreprises, et c'était une étude faite par le ministère ontarien des universités et des collèges, 61 p. 100 des sociétés en cause avaient des programmes de formation dans l'entreprise. Or, ces mêmes sociétés indiquaient qu'elles n'avaient d'une part aucune difficulté à recruter des employés et que, d'autre part, le programme en cause se payait de lui-même puisqu'il remplissait les demandes de main-

d'œuvre spécialisée à laquelle l'entreprise aspirait. Par contre, du reste des entreprises ayant été soumises à cette étude, 84 p. 100 indiquaient qu'elles avaient des difficultés à recruter de la main-d'œuvre spécialisée, 61 p. 100 indiquaient qu'elles avaient des problèmes à recruter des employés et, finalement, elles indiquaient que la seule raison pour laquelle elles n'avaient pas de programme de formation, c'est qu'elles n'avaient pas les moyens de les mettre en place. Par ailleurs, elles indiqueraient qu'elles accepteraient de mettre en place de tels programmes si le gouvernement les aidait. Conclusion logique: Si le gouvernement réorientait son programme de formation des institutions où on a priorisé nos dépenses jusqu'à maintenant aux entreprises comme on a commencé à le faire par exemple dans le domaine de la micro-électronique et comme sans doute on voudra le faire une fois que le projet de loi C-115 aura subi l'épreuve législative, on peut raisonnablement prévoir que ces difficultés d'adaptation, ces difficultés d'entrée dans le domaine de la main-d'œuvre pour ces jeunes n'ayant pas les compétences voulues pourraient se résorber beaucoup plus facilement qu'en ayant simplement recours à des programmes de création directe d'emplois qui sont par nature même temporaires même si dans l'état actuel de la conjoncture ils sont certainement très utiles puisqu'ils permettent à des dizaines de milliers de jeunes de trouver un emploi au moins pour les quelques mois d'été, jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs études.

Donc, conclusion de ces deux faits: D'une part, la ventilation structurelle du chômage chez les jeunes et, d'autre part, la ventilation fonctionnelle au niveau de l'entreprise, celle qui donne des cours ou celle qui donne des occasions de formation sur le tas et celle qui n'en donne pas, d'une part, nous avons un groupe de jeunes, on ne connaît pas le pourcentage exact mais selon l'étude 1976 à 1979 cela représente 10 p. 100 de cette jeune main-d'œuvre en chômage qui a des difficultés chroniques pour obtenir un emploi, et en 1976-1979 cela représentait 50 p. 100 du chômage chez les jeunes et, d'autre part, les entreprises soit hésitent à mettre sur pied des programmes de formation sur le tas, soit n'en ont pas les moyens, soit finalement accepteraient de bon gré que les gouvernements leur viennent en aide financièrement pour mettre sur pied ces programmes. Tout cela dans la perspective plus générale que le Canada souffre d'une pénurie généralisée dans le domaine des emplois type col bleu spécialisés et que nous avons dû pendant de nombreuses années importer ces spécialisations, ces métiers comme briqueteurs, maçons, et d'autres de pays européens, alors tout cela pour dire que si nous pouvions former des jeunes dans ce domaine où il y a pénurie, nous remplirions un double rôle soit, d'une part, de remplir ces emplois qui sont présentement disponibles et, d'autre part, donner une formation appropriée à ces jeunes qui présentement se trouvent démunis puisqu'ils n'ont pas la formation voulue pour se trouver un emploi.

Monsieur le président, je tenais à faire ces quelques mises au point parce qu'il faut quand même dédramatiser quelque peu la situation du chômage et en particulier celle du chômage chez les jeunes. Je reviens à mon analogie de tantôt avec ces jeunes du Québec qui ont perdu espoir et qui diffusaient cette rancœur via la note de passage en disant que, pour un jeune qui a la formation voulue ou qui a la possibilité d'obtenir la formation voulue, les emplois sont disponibles, peut-être pas